



Souci déclaration de TVA

Par **Marlene92300**, le **27/03/2019** à **16:35**

Bonjour à tous,
Mon mari travaille sur une plate-forme d'experts depuis octobre 2018. Ayant des connaissances en comptabilité, de par mes études, je vais gérer notamment sa déclaration de TVA. Or, je viens d'avoir accès à la facturation qu'opère la plate-forme, et je constate qu'il y a bien sûr 2 types de factures. La facture émise par mon mari et celle que la plate-forme émet à mon mari. Sur celle émise par mon mari figure la TVA à 20%, mais sur celle de la plate-forme, figure une TVA à 0%. Je précise que la facture émise automatiquement par mon mari, à pour client, la personne qui l'a consulté. Alors que sur celle émise par la plateforme à mon mari, ce dernier en est le client.
Sauf erreur de ma part, cela signifie donc que pour la déclaration de TVA, je n'ai que de la TVA collectée et aucune TVA déductible. Suis-je bien dans le vrai ?
Je vous remercie par avance de vos réponses.
Bien à vous,
Marlène

Par **morobar**, le **28/03/2019** à **10:19**

Bonjour,
J'ignore si le système en place est bien régulier, mais il est possible d'être facturé en suspension de TVA, certaines commissions n'engendrant pas la perception d'une TVA.
<https://www.impots.gouv.fr/portail/professionnel/prestations-aux-non-assujettis>